

Le cinq décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia.
Mrs CORROYER Guillaume, GUILLE Bertrand et MARTINEZ Louis-José.

Absent excusé : Mr ARNOULD Maxence.

Secrétaire de séance : Mme BLOT Florence.

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2022.

● Enquête publique Ferme éolienne de Chenu

Conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le conseil municipal de Saint Germain d'Arcé est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Un parc éolien est classé au titre de la loi relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et est soumis à autorisation avec un rayon d'affichage indiqué de 6km.

Pour Rappel :

- Permis de construire n° PC 072 077 13 R1180 délivré le 15 octobre 2014 autorisant la construction de 5 éoliennes et d'1 poste de livraison sur la commune de Chenu
- Arrêté n° DIRCOL 2015-0104 du 10 juillet 2015 autorisant à exploiter 5 éoliennes ainsi qu'1 poste de livraison au titre des ICPE
- Arrêté d'autorisation d'exploiter du 10 juillet 2015, modifié le 23 juillet 2015, a fait l'objet d'une procédure de recours. Par un jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 14 mai 2018, n° 1600393, puis par un arrêt de la cour Administrative d'Appel de Nantes du 4 octobre 2019, n° 18NT02639 les requêtes ont été rejetées et l'arrêté d'autorisation d'exploiter a été confirmé. Un pourvoi en cassation a été enregistré le 2 décembre 2019 portant l'affaire devant le Conseil d'Etat
- Dans un courrier du 6 novembre 2020, le préfet de la Sarthe a pris acte des modifications envisagées pour le parc éolien de Chenu, à savoir que le modèle d'aérogénérateur sera remplacé. Cette modification est considérée comme non substantielle.
- Le 7 juillet 2021, le conseil d'Etat, annule la décision de la Cour Administrative de Nantes du 4 octobre 2019, considérant l'autorisation délivrée par arrêté du 10 juillet 2015 du préfet est entachée d'irrégularité
- Début des travaux
- Requête enregistrée le 1^{er} septembre 2021 au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, les requérants demandent la suspension de l'exécution de l'arrêté du 10 juillet 2015

- Par ordonnance du 23 septembre 2021, le juge des référés décide de suspendre l'exécution de l'arrêté d'exploitation contraignant à mettre en pause les travaux
- Par arrêt du 21 juin 2022, n° 21NT01977, la cour Administrative de Nantes juge que l'autorisation délivrée par le préfet est entachée d'illégalité

En conséquence, une enquête publique est organisée par la Préfecture de la Sarthe permettant de procéder à la régularisation des 2 vices de procédures (illégalités) à savoir :

- _ Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe
- _ La mise à jour des capacités financières

Par délibération n°2014-056 en date du 17 novembre 2014, le conseil municipal avait donné un avis favorable au projet.

Après étude du dossier d'enquête publique et discussions, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Ferme éolienne de Chenu à :

- 7 voix Pour
- 1 voix Contre
- 2 Abstentions

● Subventions aux associations

Budget global voté en 2022 : 1500 € mais une subvention de 57€ a été accordé à la banque alimentaire soit il reste 1443 €

Pour mémoire :

Association	Subvention 2020	Subvention 2021
GIDON	150.00	150.00
Croix Rouge Le Lude	80.00	100.00
Génération Mouvements	100.00	0.00
Amicale pompiers	400.00	0.00
Musique	360.00	0.00
Anciens combattants	200.00	0.00
Boule de Fort	100.00	0.00
Amis du Sivos de la Fare	60.00	100.00
JSA	0.00	0.00
Comité des Fêtes	0.00	0.00
Comice Arcéen	0.00	0.00
Resto du Cœur	0.00	100.00
Chorale du Lude	100.00	0.00
Banque alimentaire		

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions communales 2022 comme suit :

Association	Subvention 2022
Croix Rouge Le Lude	100.00
Génération Mouvements	100.00
Amicale pompiers	360.00
Musique	360.00

Anciens combattants	100.00
Boule de Fort	100.00
Amis du Sivos de la Fare	100.00
JSA	100.00
Resto du Cœur	100.00

- **Prise en charge repas de Sainte Barbe**

Depuis de nombreuses années, la commune prend en charge les repas de Sainte Barbe des sapeurs-pompiers de la Commune ainsi que l'envoi de leur courrier.

Après discussions, et pour ne pas privilégier l'association Amicale des Sapeurs Pompiers par rapport aux autres associations de la commune, le conseil municipal décide de ne plus prendre en charge les repas de Sainte Barbe des pompiers de la commune à partir de 2023.

Un courrier sera adressé à l'association en ce sens.

- **Point sur les différentes commissions communales**

- Finance (Eric) : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement car nouveaux critères de calcul, environ moins 1200€ pour la commune => information donnée lors de la réunion sur les finances publiques du 24 novembre dernier.,
- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) :
Mme BLOT a rdv à la banque le 9 décembre et nous fera part de leur réponse.
- Culturelle - Sport- Fêtes et Cérémonies (Maxence) :
Préparation Vœux du Maire :



Liste invités Vœux 2023

- Maires CCSS
- Sénateurs x3
- Député
- Président CCSS
- Conseillers départementaux
- Conseillère régionale
- Présidents des associations communales

Déco de table, mise en place, commandes ...

- Embellissement de la commune- Environnement (Cécilia) : Voir pour trouver des branches de sapins pour décorer la place de la mairie
- Communication (Marie-Claire) :
Bulletin municipal : Mot du Maire

Chers Habitants,

L'année 2022 se termine, encore impactée par la crise de la COVID, mais également par le retour d'une guerre aux portes de l'Europe. Ceci entraînant une crise économique nous obligeant à revoir nos copies en termes de dépendances énergétiques. Les prévisions ne sont pas roses : coupures d'électricité, inflation. L'année 2023 nous annonce un premier semestre difficile en tous termes.

La loi de finance 2023 annonce une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les communes de moins de 1000 habitants, dû à un nouveau calcul : avec la suppression du critère de la longueur de voirie communale pour la dotation de solidarité et l'introduction d'un critère de densité démographique.

Cependant la vie continue, la vie associative reprend. Je tiens à remercier les bénévoles, les membres d'Association, le conseil municipal pour leurs implications et l'engagement qu'ils peuvent avoir dans les diverses manifestations.

Cette année nous avons accueilli la dernière étape 2022 du « Festiloir » en juillet, dont je n'ai eu que des retours positifs. Je remercie l'équipe de « La Bonne tablée » pour son service de restauration.

En 2022, vous avez pu constater la réalisation de travaux de voirie : route de la Jarotière et du Bouchet, ainsi que la place de la Mairie. La route de la Porerie, de compétence intercommunale, a été financée par la Communauté de Communes Sud Sarthe. Les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière sont terminés.

Pour l'année 2023, une grande part d'inconnue nous attend. La hausse des flux et des matériaux nous oblige à avoir une grande prudence quant aux travaux que nous aurons à réaliser.

Malgré tout, l'équipe du conseil municipal et moi-même gardons notre dynamisme pour continuer à faire vivre notre commune.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

- Cimetière (Marie-Claire) :

Travaux finis. Enherbement du talus à faire. Système de blocage du portail du nouveau cimetière pour laisser ouvert un vantail fait aujourd'hui.

Reste à faire les marches de communication avec le nouvel aménagement.

● Point sur les différentes commissions extérieures

- Syndicat d'eau de Chenu

- Sivos de la Fare

- Commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Réflexion d'une étude pré-opérationnelle : petite participation de la commune qui pourra débloquent des aides sur des travaux énergétiques pour les particuliers et/ou la collectivité => le conseil municipal est ok.

- Syndicat des Ordures Ménagères

- Syndicat FLAMM

● Divers

- Aménagement du tracteur en cas de neige ? => demande de devis pour mettre la lame à l'avant et le semoir à l'arrière car actuellement il faut 2 tracteurs

- Réunion par Enedis sur la gestion de la crise - délestage le 14 décembre à 18h30 à Mayet

- Marché de Noël des écoles : vendredi 9 décembre à 17h30 à Saint Germain

- Sainte barbe : samedi 10 décembre à 17h30 à Chenu

- Messe de Noël : samedi 24 décembre à 19h30 en l'Eglise de Saint Germain

- Prochaine réunion : 16/01/2023 à 18h30